

**L'hon. M. Chevrier:** Non, parce que je ne prends pas le député au sérieux.

**M. Johnson:** Quand on sait de qui cela vient, c'est moins important.

**L'hon. M. Chevrier:** L'honorable député est un farceur à la Chambre. Voilà pourquoi je ne le prends pas au sérieux.

**M. Johnson:** Voilà 20 ans que vous l'êtes, vous!

**M. le président:** Je demanderais à l'honorable député de Laurier de bien vouloir retirer l'expression qu'il vient d'employer, laquelle, à mon sens, dépasse certainement les bornes du Règlement.

**L'hon. M. Chevrier:** Eh bien, monsieur le président, si l'expression que j'ai employée a pu toucher d'aucune façon l'honorable député à qui je l'ai attribuée, je la retire, et je répète tout simplement ce que j'ai dit au début, c'est-à-dire que je ne prends pas ses interruptions au sérieux.

**M. Johnson:** Monsieur le président, je pardonne donc à l'honorable député de Laurier d'avoir fait de la projection.

**L'hon. M. Chevrier:** Alors, monsieur le président, je voudrais poursuivre la discussion qui s'est déroulée tout à l'heure entre l'honorable solliciteur général et les députés de l'opposition.

Monsieur le président, l'honorable solliciteur général a dit que la province de Québec n'était pas obligée d'accepter le projet de loi à l'étude.

Par conséquent, si j'ai bien compris sa réponse à la question que je lui ai posée, c'est que le premier ministre de la province de Québec n'a pas accepté le projet de loi. Et le solliciteur général est même allée plus loin en disant: Nous n'obligeons pas la province de Québec à faire quoi que ce soit.

Monsieur le président, j'appelle l'attention de l'honorable solliciteur général sur le fait qu'en vertu de l'article 2, la province de Québec est quand même liée par l'entente qui a été conclue entre l'honorable ministre des Finances et la Fondation des universités canadiennes. Au fait, en vertu même des articles du bill, cette entente s'y trouve incorporée. De plus, les définitions des expressions "niveau universitaire", "universités" et les autres, dont les députés se sont plaints si souvent. . .

**M. le président:** A l'ordre! Je regrette d'interrompre de nouveau l'honorable député de Laurier, mais si ma mémoire est fidèle, il a traité de cette question hier. De plus, il me semble qu'il avait été convenu que nous ne reprendrions pas cette discussion avant d'en

être rendus à l'étude de l'article 2. Conséquemment, afin de permettre une discussion ordonnée du bill à l'étude, je dois malheureusement le rappeler à l'ordre.

**L'hon. M. Chevrier:** Monsieur le président, si j'ai enfreint le Règlement, c'est que je voulais répondre à l'honorable solliciteur général qui disait que la province de Québec n'était pas obligée d'accepter ce projet de loi, alors que je prétends qu'elle est liée par cette entente. Cependant, si vous ne voulez pas que je traite de cette question, je n'insisterai pas davantage, parce que je pourrai en parler derechef lors de l'étude de l'article 2.

**L'hon. M. Balcer:** Je pourrai vous répondre moi aussi.

**L'hon. M. Chevrier:** Monsieur le président, puisque l'honorable solliciteur général dit qu'il pourra me répondre, pourquoi ne répond-il pas dès maintenant aux arguments que j'ai soulevés à trois reprises différentes, soit à l'étape de la résolution.

**M. Johnson:** Parce qu'il vous pose une question et que vous ne voulez pas y répondre. Lorsque vous êtes embêté, vous dites toutes sortes de bêtises.

**L'hon. M. Chevrier:** Monsieur le président, l'honorable solliciteur général n'a répondu à aucun des arguments que j'ai invoqués, au nom de l'opposition.

Monsieur le président, l'honorable député de Charlevoix, comme beaucoup d'autres de la province de Québec, s'est plaint amèrement de ce que je n'avais pas osé ouvrir la bouche alors que j'étais membre du cabinet. . .

**M. Tremblay:** Cela, c'est vrai!

**L'hon. M. Chevrier:** . . . et que je n'avais jamais rien dit. . .

**Une voix:** Voilà une confession!

**L'hon. M. Chevrier:** . . . mais je n'étais même pas dans la province de Québec à cette époque. Toutefois, il y a dans le cabinet actuel 4 ministres de la province de Québec, dont 3 n'ont pas encore participé à ce débat. Si l'argument de l'honorable député de Charlevoix vaut pour moi, qui n'étais pas de la province de Québec à l'époque, à fortiori, il l'est davantage pour ceux qui n'ont pas encore pris la parole au cours de ce débat.

**M. Asselin:** Je dois dire que l'honorable député de Laurier se reprend aujourd'hui, mais que la population ne le croit pas parce qu'il est en retard.

**M. le président:** A l'ordre! Je crois que nous nous éloignons encore du sujet. Je demande donc aux honorables députés de nous accorder un peu plus de coopération afin que nous puissions faire un peu plus de progrès.